

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 29 avril 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture.

Dès le début de la candidature de la région Sud comme Capitale Européenne de la Culture, les coordinateurs d'alors voulaient réserver un premier rôle à la Halle des Soufflantes à Belval.

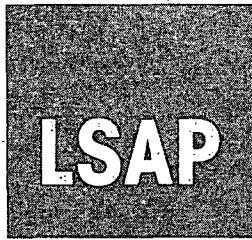
Cette infrastructure a d'ailleurs été présentée comme « très importante » pour le projet Esch 2022 dans le Bid book, présentant le concept du projet.

Les autorités compétentes du Ministère de la Culture s'étaient montrées plutôt réservées et avaient invoqué des problèmes de sécurité, de délais et de l'étendue des travaux nécessaires.

Un revirement s'annonçait il y a quelques semaines, alors que le Président de l'a.s.b.l. Esch 2022, la directrice générale d'Esch 2022 et la Ministre de la Culture s'étaient montrés favorables à l'utilisation de la halle dans le cadre du projet Esch 2022.

Or, entretemps et le bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette et Madame la Ministre de la Culture ont confirmé que Esch 2022 ne pourra utiliser la Halle des Soufflantes à cause de problèmes de sécurité qui ont été détectés.

- Nous aimerions dès lors savoir de Madame la Ministre quels sont les éléments du dossier qui ont contribué à faire du « ni oui, ni non » initial un « oui » intermédiaire et un « non » final quant à l'utilisation de la Halle des Soufflantes pour Esch 2022 ?
- Quels sont les projets de Madame la Ministre de la Culture pour la Halle des Soufflantes notamment en ce qui concerne le classement du bâtiment comme monument historique et industriel ?



- Quelles sont les infrastructures alternatives sur le site Belval, respectivement sur d'autres sites de la région Sud ?
- Est-ce que la direction d'Esch 2022 pourra présenter une alternative à la Halle des Soufflantes lors du monitoring de la Commission européenne en date du 5 juin prochain ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mars-Di Bartolomeo', written over a horizontal line.

Mars-Di Bartolomeo
Député

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lydia Mutsch', written over a horizontal line.

Lydia Mutsch
Députée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franz Fayot', written over a horizontal line.

Franz Fayot
Député



Luxembourg, le 7 mai 2019

Réf. : 82bxd3d07



La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire no 665 du 29 avril 2019 de Monsieur le Député Mars di Bartolomeo, Madame la Députée Lydia Mutsch et Monsieur le Député Franz Fayot au sujet de la Halle des Soufflantes à Belval.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire no 665 de Monsieur le Député Mars di Bartolomeo, Madame la Députée Lydia Mutsch et Monsieur le Député Franz Fayot au sujet de la Halle des Soufflantes à Belval, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Sam TANSON
Ministre de la Culture

Réponse de Madame la Ministre de la Culture à la question parlementaire n°665 du 29 avril 2019 déposée par les honorables députés Mars di Bartolomeo, Lydia Mutsch et Franz Fayot à propos de la Halle des Soufflantes à Belval

Les honorables députés me saisissent d'une question relative aux motifs justifiant l'abandon de la Halle des Soufflantes comme lieu d'implantation pour le projet Esch 2022.

J'ai, dès le mois de décembre, entamé des discussions avec le ministère des Travaux publics afin d'étudier, au vu des délais très brefs, la faisabilité de ce projet. Or, l'analyse approfondie du projet a démontré que, au regard en particulier de l'état de la couverture de béton du bâtiment, de la présence d'amiante, de l'état de l'enveloppe thermique et des dégradations par ailleurs constatées, la Halle nécessite d'importants travaux. Il s'avère ainsi que les Soufflantes ne sauraient être remises en état d'ici 2022 dans des conditions permettant d'assurer que la sécurité des milliers de visiteurs attendus soit garantie.

Cela ne signifie pas pour autant qu'une utilisation ultérieure de la Halle des Soufflantes serait exclue, bien au contraire. Ainsi que le prévoit l'accord de coalition signé en date du 5 décembre 2018, le gouvernement a l'intention de valoriser le patrimoine industriel et identifie dans ce cadre notamment la Halle des Soufflantes comme « bâtiment phare de l'histoire industrielle ». La revalorisation de la Halle des Soufflantes comme élément du patrimoine industriel continue ainsi à figurer parmi les préoccupations du ministère. La question du classement de la Halle ne se pose pas pour l'instant, mais nous sommes en pleine réflexion quant à son affectation future.

Les responsables d'Esch 2022 analysent actuellement avec le Fonds Belval les autres sites à Belval se prêtant à une utilisation dans le cadre d'Esch 2022. Néanmoins, aucune décision n'ayant été prise, je ne saurais pour l'instant me prononcer quant à un site précis, ni confirmer que celui-ci sera trouvé d'ici le 5 juin 2019, date du prochain monitoring de la Commission européenne. Nous mettrons néanmoins tout en œuvre afin qu'une solution adaptée soit trouvée dans les meilleurs délais.